

FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE

ACCUEIL PERISCOLAIRE

A remplir en cas de FREQUENTATION REGULIERE sur l'année scolaire.

Cette inscription pourra être interrompue ou remplacée par une inscription occasionnelle.

Tout changement d'inscription intervenant après le dépôt du dossier doit être signalé dans les plus brefs délais auprès du service Enfance-Jeunesse.

NOM Prénom de l'enfant	
Classe	

		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil matinal¹ (7h30/8h20)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration scolaire (11h30/13h35)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil postscolaire	Garderie « flash »^{2*} (16h/16h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Temps d'Activités Péri-scolaires^{3*} (16h/17h15 maternelle) (16h/17h30 élémentaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide aux devoirs⁴ (étude surveillée) (17h30/18h)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Garderie⁵ (17h15/18h30 maternelle) (17h30/18h30 élémentaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

		MERCREDI
Accueil matinal¹ (7h30/8h20)		<input type="checkbox"/>
Restauration scolaire⁶ (11h30/12h30)		<input type="checkbox"/>
Garderie flash[*] (11h30/12h30)		<input type="checkbox"/>
Accueil postscolaire (+4 ans)	Temps d'Activités Péri-scolaires³ (13h/17h)	<input type="checkbox"/>
	Garderie⁵ (17h/18h)	<input type="checkbox"/>



* Services gratuits

1 Accueil échelonné de 7h30 à 8h20.

2 Départs échelonnés de 16h à 16h30.

3 Pour les enfants inscrits à ces activités, un goûter est proposé.

Pas de possibilité de départ avant 17h30 à l'école élémentaire et 17h15 à l'école maternelle (17h le mercredi).

4 Afin de garantir des conditions de travail favorables, pas de départs échelonnés.

5 Départs échelonnés à partir de 17h30 à l'école élémentaire et 17h15 à l'école maternelle (17h le mercredi).

6 Départs échelonnés des enfants ne participant pas aux activités de l'après-midi de 12h30 jusqu'à 13h.